Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20260609-2026060507-DE

MAIRIE DE LAZ
CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION

Nombre de Conseillers :
En exercice : **15**
Présents : 14
Votants : 15

Délibération n°202600605_07

L'an Deux Mille Vingt-six.
le 5 juin 2026,
le Conseil Municipal de la Commune de **LAZ**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 30,
A la salle Bellevue, sous la présidence de Mr Erwan BRIAND, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026.
Etaient présents : M. BRIAND Erwan, Mme GALLAIS Magali, M. LEVENEZ Nicolas, Mme LAZ Laura, M. THOMAS Yannig, Mme SALAUN Corinne, , Mme LE SANN Camille, M. LE DU Stéphane, Mme MENOT Fanny, Mme MAHE Françoise, M. ALLAIN Mikaël, M. HUGUENIN Hervé, Mme PLOE Marine, M. HUGUENIN Alban,
Absent M. PETILLON JACQUES
Secrétaire de séance : LAZ Laura
Etaient également présente : Evennou Valérie, Secrétaire générale de Mairie.

Objet : Décisions modificatives :

Monsieur Le Maire informe qu'il y a lieu d'apporter des modifications au budget de la commune.
Une décision modificative a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif (BP). Lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible. Cependant, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus de nouveaux besoins peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaire. Dans ce contexte la décision modificative ajuste les prévisions et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.
BUDGET COMMUNE 2026 – DECISION MODIFICATIVE N°1 Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la décision modificative du budget principal de la Commune selon le tableau suivant :

	DEPENSES			**RECETTES**	
Objet	Imputation	Montant	Objet	Imputation	Montant
Indemnités élus	65311	16 000	Taxes de droit de mutation	73223	16 000
Pass commerce	2041512	910			
Frais notariés	2113	622			
Immobilisations corporelles	231 opé 36	-1532			

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité des membres présents,

- **Valide** les décisions modificatives telles que décrites ci- dessus pour le budget principal,
- **Autorise** Monsieur le Maire à inscrire ces modifications sur le budget 2026.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20260609-2026060507-DE

Pour extrait certifié conforme,
La secrétaire de séance, Laura LAZ

MAIRIE DE LAZ
29520

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Erwan Briand

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative